## Lettre de la municipalité N°7 – Avril 2017

**Commerce multiservices :** le commerce est désormais ouvert tous les jours dès 7h45 sauf le lundi (dépannage effectué par l'agence postale pour le pain) de 7h45 à 12h30 et de 16h à 19h30. Le coût total de l'aménagement du local s'élève à 10 000€ pour la commune, conformément aux prévisions (le maintien d'un commerce quotidien est une priorité pour la municipalité). Un point internet et téléphone y est désormais en libre accès.

L'initiation gratuite à l'usage de l'internet, en particulier utiliser votre messagerie personnelle dans ce lieu si vous n'avez pas de connexion ou d'ordinateur chez vous, reprendra donc à partir du 27 mars : prendre RV sur place ou avec Michelle au 06 11 69 79 37.

**Entretien espaces verts**: M. Cerf offre ses services (09 67 14 45 04 - 07 88 89 97 15).

## **Bâtiments communaux:**

- La rénovation de l'appartement au dessus de la poste permettra de le louer à partir du mois de mai;
- Accessibilité. Une rampe d'accès pour handicapés a été aménagée à l'entrée de l'ancienne école. Celle de la poste est à l'étude. Peu à peu nous réalisons ainsi l'agenda d'accessibilité qui prévoit en cinq ans d'aménager l'accès à tous les établissements recevant du public. Le plus tardif sera, en raison de sa difficulté, celui de la mairie pour lequel nous n'avons pas encore choisi de solution technique (rampe, sonnette, nouvelle entrée ou...déménagement).



**Eglise :** l'architecte des bâtiments de France, M. Gonzales, est venu lui-même sur place pour évaluer les fragilités apparentes de l'église (dont il a apprécié la qualité bien qu'elle ne soit pas un « monument classé »). Il en ressort que :

- Une consolidation de deux contreforts doit être entreprise (estimation grossière 4000 €) ainsi que la reprise de joints anciens de mortier trop friable.
- Les fissures du clocher doivent être surveillées mais n'appellent pas d'intervention immédiate. Un témoin de plâtre a été posé sur une fissure pour mesurer son éventuel élargissement.
  - Dans la pire des hypothèses, la réalisation d'un plancher bétonné à mi hauteur accrochant les parois suffirait à consolider le clocher éprouvé par des pressions importantes par grand vent.

## Cimetière :

Un caveau communal a été créé. Par ailleurs colombarium va être installé au jardin du souvenir du cimetière de Salabès pour y placer les éventuelles urnes funéraires (si les cendres ne sont pas dispersées dans le jardin du souvenir).

Salle des fêtes. Une subvention de 25% du coût HT (260 000 €) du projet de rénovation vient d'être confirmée par l'Etat, s'ajoutant aux 5000 € de fond de concours de la Communauté des communes. Le prochain conseil municipal se prononcera sur le lancement ou non de l'opération avec le vote du budget 2017.

**Budget**: le compte administratif fait apparaître un excédent de 47 000 € sur l'exercice 2016, soit un excédent global accumulé de 287 000 €. Avec précaution compte tenu des investissements à venir et la baisse des dotations de l'Etat, une baisse des impôts communaux est envisageable.

## Démarches administratives

La carte nationale d'identité se fait désormais à la mairie de Miramont (prendre rendez-vous au 0553932052 ou mairie@miramontdeguyenne.fr) ou dans les 15 autres principales mairies du département (Marmande, Duras, Sainte-Livrade, Tonneins, Villeneuve, Aiguillon, Casteljaloux, Nérac, Villeréal, Layrac, Le Passage, Agen, Boé, Fumel, Laroque Timbaud). Il s'agit en effet, pour renforcer la sécurité, de relever les empreintes biométriques comme celles des passeports sécurisés. La CNI reste gratuite -sauf perte ou vol- et établie pour 15 ans comme les cartes délivrées depuis le 1er janvier 2004.

Les cartes électorales vous seront adressées début avril par la mairie, en vue des prochaines élections présidentielles et législatives. Les cartes non distribuées seront à disposition au bureau de vote le jour du scrutin (apporter votre carte d'identité).

**Pour les procurations**, il est possible de s'adresser dès à présent à la gendarmerie ou commissariat.

**Ecole.** Pas de changement pour le RPI de Monbahus l'an prochain. Les parents des élèves de CM2 désirant s'inscrire en collège à Miramont doivent demander une dérogation, qui sera accordée. Adressez-vous à Madame Carine Mercier en cas de besoin.

En périsolaire, le thème de la pratique de l'anglais est développé et donnera lieu à un stage de jeunes franco-anglais (de niveau CE2, CM1, CM2, collège et lycée) les 18 et 19 avril, avec la perspective d'un stage d'une semaine en été. Participation aux frais 10 €. S'inscrire auprès de Florence GAVA ( 05 53 64 22 54, 06 88 08 56 65 ou gava.florence @hotmail.fr ).

**Initiation au rugby** : le **samedi 10 juin** après-midi est prévu une rencontre récréative de toutes les écoles, dont celle de Montignac ayant bénéficié de cette initiation, au stade Jean Carretier de Miramont. Les parents vont recevoir une invitation.

**Révision des adresses**: afin d'éviter les erreurs, faciliter la distribution du courrier, l'acheminement des services de secours, l'accès de vos visiteurs et le repérage par GPS, la mairie a prévu de préciser les adresses des habitations de la commune, en liaison avec la Poste. Vous serez ainsi consultés sur la base des propositions suivantes :

- Pour les maisons agglomérées du bourg, numérotation des maisons à partir du carrefour, sur les « routes » respectives de Miramont, Lauzun, Monbahus, Tombeboeuf et le « chemin de ronde » :
- Pour les maisons isolées : numérotation des lieux-dits ayant plusieurs habitations. Il s'agit de Lançou, Pouget, Ausels, La gaillardie, Las cabannes, Périé, Cournut, Mondis, Grand Mayne, La Praderie, Marsaguet, Carnicot, Angiroux (à coordonner avec Monbahus), Beauséjour, Toujeau, Salabès, Belombre, Cluzeau. Une alternative consisterait à compléter le lieu-dit par un adjectif, tel « Toujeau haut » et « Toujeau bas » au lieu de « Toujeau 1 et « Toujeau 2 »...



Informations et accès en ligne sur internet : <a href="www.montignac-de-lauzun.fr">www.montignac-de-lauzun.fr</a> Mairie : Tél : 05 53 93 26 35 Courriel : mairie.montignacdelauzun@orange.fr